Connaitre son terriroire : le patrimoine de Perpignan

Objectifs

Etre en capacité de restituer à des hôtes l'histoire de la ville de Perpignan, les éléments essentiels de son architecture et de son artisanat.

Pré-requis

Journée d'extérieur.

Contenu

Matin : Connaître l'histoire locale et ses spécificités catalanes.
Contenu : Introduction historique sur les racines catalanes du territoire, histoire générale de Perpignan, ses faits historiques marquants. Visite du Palais des Roi de Majorques.
Repas tiré du panier ou achat sur place.
Après-midi : Comprendre l'histoire et les enjeux de l'artisanat local pour restituer ses spécificités aux hôtes accueillis.
Contenu : Perpignan et les artisans à travers les rues du centre ancien (orfèvres, bijoutiers, drapiers, menuisiers ont fait depuis
toujours la renommée de Perpignan), possibilité de voir un artisan bijoutier (travail du grenat) durant la visite, découverte du travail de tissage catalan. Historique des matériaux. Historique de l'urbanisme.

Déambulation et cours oral par un guide-conférencier.
Échanges entre les participants et l'intervenant.

Adhérents Accueil Paysan, personne ayant une activité d'accueil.

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 14/12/2015

Tarifs

Adhérent 0€
Non adhérent 10€
Non agricole 10€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Pour les personnes sans OPCA, nous contacter

Plus de renseignements

Marion Moulin
aude.po@accueil-paysan.com
Accueil Paysan Aude et PO
12, rue des genêts
11300
Limoux
Tel. 04 68 31 01 14

Taux de satisfaction : %

Formation à l'extérieur, prévoir vêtements chauds, chaussures confortables et repas individuel.

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

17 déc 2015 09:30 - 17:30 (7hrs)	Place d'Arago, devant l'Office du Tourisme 66000 Perpignan	Céline REY, historienne et guide conférencier national.

Partenaire(s)

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Bulletin d'inscription

Nom et Prénom _
_

Adresse _

_ _

Tel _

Courriel _

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)